

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

EN L'AFFAIRE CONCERNANT la requête faite par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick relative à un permis de construction de gazoducs en vue de fournir un service de distribution de gaz naturel aux résidents et entreprises de Dorchester (Nouveau-Brunswick).

ORDONNANCE

ATTENDU QUE Enbridge Gas New Brunswick Limited Partnership, représentée par son partenaire général Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (désignée par « Demandeur ») a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « Commission »), par une demande en date du 10 juin 2011 (désignée par « Demande ») de permis de construction de gazoducs, de fournir un service de distribution de gaz naturel aux résidents et aux entreprises de Dorchester (Nouveau-Brunswick);

À CES CAUSES IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

1. Une conférence préparatoire à l'audience aura lieu à la salle communautaire St. Ed's, au 4955, rue Main, à Dorchester (Nouveau-Brunswick) le jeudi 14 juillet 2011, à partir de 10 h, à l'endroit et à l'heure auxquels le Demandeur, les intervenants et autres parties intéressées doivent se présenter et faire des observations quant aux éléments suivants :

- a) le type d'instance visant à examiner la Demande;
- b) la procédure à suivre en ce qui concerne l'instance;
- c) toute autre question à l'égard de celle-ci.

2. Les personnes ayant l'intention de faire une intervention doivent le faire par écrit avant le mardi 5 juillet 2011 en envoyant un avis à la Commission à l'adresse mentionnée ci-dessous ainsi qu'au Demandeur à l'intention de : Derek Dunn, 440, chemin Wilsey, bureau 101, Fredericton

(Nouveau-Brunswick), E3B 7G5, par téléphone au 506-452-7702, par télécopieur au 506-457-7769 ou par courriel à l'adresse : derek.dunn@enbridge.com;

- a) indiquer si la personne a l'intention d'assister à la conférence préparatoire ainsi que la langue officielle dans laquelle la personne souhaite s'exprimer;
- b) stipuler le nom de la personne et de tous ses représentants autorisés ainsi que l'adresse postale, l'adresse pour signification à personne, le numéro de téléphone et tout autre numéro de télécommunications de la personne ou de ses représentants autorisés;
- c) déterminer que les intérêts de la personne requièrent le statut d'intervenant dans le cadre de l'instance;
- d) énoncer les questions que la personne a l'intention d'aborder durant l'instance ou, lorsque la personne n'a pas l'intention de participer activement à l'instance, indiquer pour quelles raisons les intérêts de la personne requièrent le statut d'intervenant dans le cadre de l'instance.

3. Les personnes qui ne désirent pas intervenir officiellement, mais qui désirent faire une présentation à la Commission des commentaires à l'égard de la procédure doivent le faire par écrit en envoyant un avis à la Commission à l'adresse mentionnée ci-dessous et au Demandeur, à l'adresse susmentionnée au paragraphe 2, au plus tard le mardi 5 juillet 2011, de leur intention de présenter une lettre de commentaires.

4. La Demande et les renseignements supplémentaires fournis à la Commission à l'appui de la Demande, ainsi qu'une copie du présent ordre, seront versés au dossier aux fins d'examen par les parties intéressées, pendant les heures de travail normales, au bureau de la Commission à Saint John (Nouveau-Brunswick), au bureau du Demandeur à Fredericton (Nouveau-Brunswick) et au bureau municipal du Village de Dorchester (Nouveau-Brunswick), au plus tard le vendredi 24 juin 2011 à 17 h.

5. Le requérant peut former une requête lors de la conférence préparatoire à l'audience demandant que ladite conférence soit modifiée de sorte à devenir l'audience finale.

6. Un avis indiquant la date de la tenue d'une conférence préparatoire à l'audience, relatif à la requête, devra être publié sous la forme ou sensiblement sous la forme ci-annexée marquée « A », en anglais, à raison d'une parution dans chacun des journaux suivants : le *Sackville Tribune Post*, le *Telegraph Journal* et le *Times&Transcript*, au plus tard le vendredi 24 juin 2011.

FAIT à la Ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, ce ____ jour de juin 2011.

PAR LA COMMISSION

Lorraine Légère
Secrétaire de la Commission

Commission de l'énergie et des services publics du
Nouveau-Brunswick
C.P. 5001
15, Market Square, bureau 1400
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 1E8

Téléphone : 506-658-2504

Télécopieur : 506-643-7300

Adresses électroniques :

lrlegere@nbeub.ca; et
general@nbeub.ca

Site Web : www.nbeub.ca